

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un janvier à dix-neuf heures quinze, le Conseil municipal de la commune de Nespouls, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Nespouls, sous la présidence de Monsieur François PATIER, Maire de la commune.

Date de convocation du conseil municipal : 24 janvier 2023

Présents : 13

Myrienne AUSSEL, Franck BARONI, Céline CAUSSE, , Audrey DUMOND, Alain LACOTTE, Anthony LAFAILLE, Tiffany MADANCOS, Régis MARQUE, François PATIER, Sarah PEREZ, Bernard ROCHE, Marie-Lore SANIS, Monique SERRE.

Excusée : 2 : Louise DEHON (procuration à Monique SERRE), Frédérique PUJOLE (procuration à Sarah PEREZ)

Secrétaire de Séance : Mme Tiffany MADANCOS

Ouverture de séance du 20ème conseil municipal du mandat.

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant à l'ensemble des élus l'approbation du dernier compte rendu.

Délibérations

1) Délibération d'approbation du compte administratif 2022

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 550 464.41€

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 684 744.72€

Soit un excédant 134 923.31€

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 576 654.06 €

Le montant des recettes d'investissement s'élève à 415 425.06€

Le montant des restes à réaliser s'élève à 2 888.55€ en dépenses et 26 948.12€ en recette d'investissement soit un solde négatif de 134 923.25€

Délibération approuvée à l'unanimité par l'ensemble du conseil municipal.

2) Délibération d'affectation des résultats

Il est reporté en recette d'investissement, à l'article 1068 le montant de 134 923.25€

Il est reporté en dépense de fonctionnement 642.94€.

Délibération approuvée à l'unanimité par l'ensemble du conseil municipal.

3) Délibération approuvant le compte de gestion

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Délibération approuvée à l'unanimité par l'ensemble du Conseil Municipal.

4) Délibération d'approbation du compte administratif 2022-budget annexe ZA la Croix Blanche

Le montant des dépenses et des recettes de fonctionnement s'élève à 125 135.21€

Le montant des dépenses et des recettes d'investissement s'élève à 124 203.94€

Il n'y a pas de résultat puisque ce budget est clôturé et intégré au budget principal.

Délibération approuvée à l'unanimité par l'ensemble du Conseil Municipal.

5) Délibération d'affectation de résultat 2022-budgète annexe ZA la Croix Blanche

Aucune affectation compte de la dissolution de ce budget

Délibération approuvée à l'unanimité par l'ensemble du conseil municipal.

6) Délibération approuvant le compte de gestion -budget annexe ZA La Croix Blanche

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Délibération approuvée à l'unanimité par l'ensemble du conseil municipal.

7) Délibération portant demande de DETR l'acquisition d'un terrain

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune a postulé afin d'accueillir une brigade de gendarmerie, suite à l'engagement de Mr le Président de la République de créer 200 brigades.

L'emplacement envisagé pour construire une brigade est la parcelle AI 359 d'une superficie de 24 142m².

Il propose de demander une DETR à hauteur de 28 000€.

Délibération approuvée à l'unanimité par l'ensemble du conseil municipal.

8) Délibération portant demande de DETR pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le bâtiment de la salle polyvalente et de l'école sont anciens. Afin de réduire les consommations énergétiques, il convient de prévoir une rénovation énergétique de ces bâtiments.

Il propose de demander une DETR à hauteur de 29 848.23 €.

Délibération approuvée à l'unanimité par l'ensemble du conseil municipal.

9) Délibération portant demande de DETR pour les travaux de voirie

Il est demandé une DETR à hauteur de 15 386.35€

Délibération approuvée à l'unanimité par l'ensemble du conseil municipal.

10) Délibération portant demande de DETR dans le cadre de l'école numérique

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les enseignants ont souhaité compléter l'équipement numérique de l'école, à savoir : 10 tablettes et un ordinateur portable.

Il propose de solliciter une subvention dans le cadre de l'école numérique.

Délibération approuvée à l'unanimité par l'ensemble du conseil municipal.

11) Délibération portant renouvellement du contrat Qualize

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que QUALIZE est la société qui effectue les prélèvements et analyses microbiotiques des repas de la cantine scolaire.

Il propose de renouveler le contrat pour une durée de 4 ans.

Délibération approuvée à l'unanimité par l'ensemble du conseil municipal.

INFORMATIONS DIVERSES

- le 1 février 2023 : présentation du projet d'accueil d'une gendarmerie au Préfet. Un accueil provisoire des gendarmes est possible dans des préfabriqués à l'emplacement de l'aire des campings car. Les familles seraient logées dans des gîtes de la commune.

Le préfet va envoyer les candidatures à Paris au ministère de l'intérieur. La réponse est prévue pour fin mai, début juin.

-Le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle polyvalente est suspendue du fait du refus de l'ABF. Une rencontre sur site est prévue avec l'architecte des bâtiments de France. Un accord de principe pourrait être obtenu sur les toitures de la partie récente de l'école.

-le 8 mai 2023 : inauguration du jardin des Justes (17 ou 18h) participation de la chorale de l'école et de l'association des passeurs de mémoire. Une exposition sera présentée à la salle polyvalente.

- prochainement lancement d'ILLICOV par l'agglomération de Brive. C'est un système de covoiturage entre les communes rurales et l'agglomération. Les conducteurs seraient rénumérés et les passagers accueillis gratuitement.

Illicov est le nom du logiciel à télécharger pour répondre à l'enquête prévue.

-le Plan Communal de Sauvegarde est en cours de rédaction.

CALENDRIER

- Prochain conseil le 21 mars 2023
- Réunion cantonale le 9.02 à Larche
- Repas élus et agents communaux prévu le 23.02
- 2 Mars conseil d'école